

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 22 juin 1811.

ANGLÈTERRE

Londres, 31 mai. Des lettres particulières de Lisbonne portent que la bataille qui a eu lieu quelques lieues au sud de Badajoz entre le maréchal Beresford et le maréchal Soult, a été extrêmement sanglante. On dit qu'outre les 4m. Espagnols qui ont été tués en pièces, la division anglaise a presque toute subi le même sort. D'un régiment entier il ne s'est sauvé que le lieutenant colonel, le major et trois soldats.

- Trente chirurgiens ont reçu ordre de partir incessamment pour Portsmouth, où ils seront embarqués et transportés en Portugal.

- On calcule, dit un de nos journaux, que les dépenses actuelles de la guerre montent à 150m. livres sterling par jour, ce qui revient à 1,750,000 livres sterling par semaine et à 91 millions par an.

Des lettres de Plymouth annoncent que plusieurs bâtimens américains ont été saisis et amenés par nos croisières dans différents ports. Il y en a un grand nombre à Plymouth, et on croit que l'amirauté en prendra possession sans en excepter aucun.

- L'état de la santé du roi est de jour en jour moins satisfaisant. On craint fort une attaque d'hydropisie. On dit que lorsque la nomination du duc d'York fut communiquée à S. M. par le prince régent, le roi témoigna qu'il en étoit extrêmement satisfait, et se mit à genoux pour implorer la bénédiction du ciel sur le gouvernement du régent qui avoit accompli par cette nomination le voeu le plus ardent de son cœur paternel. Mais une demi heure après, le roi avoit déjà oublié cet événement aussi bien que la joie qu'il en avoit éprouvée, et il demanda quel étoit le motif qui avoit amené S. A. R. à Windsor.

(Moniteur.)

SUEDE.

Stochholm, 24 mai. Une proclamation royale, insérée dans le Journal de la Cour, contient ce qui suit: " Les dispositions du gouvernement sont à dessein mal-interprétées dans les différentes provinces du royaume afin d'alarmer le peuple sur des dangers qui n'existent pas. Ceux qui sèment ces faux bruits sont des étrangers, dont les vues se laissent aisément deviner. Le dénonciateur d'un de ces êtres mal-veillants recevra une récompense de 100 thalers. - S. M. le roi se promène à présent tous les jours en voiture sans aucune escorte, comme un bon père au milieu de ses enfans.

(Gaz. d'Augsbourg.)

Stralsund, 28 mai. On a publié ici ce qui suit:

„ Quoique par la déclaration de guerre de S. M. contre le royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, déclaration qui a été publiée dans ce pays par la patente du 6 décembre dernier, toute communication et correspondance

avec l'ennemi de ce royaume ait été déjà sévèrement défendue; le gouvernement juge néanmoins à propos de rappeler par les présentes ladite défense à tous les habitans du pays, et de les prévenir en même tems du danger évident auquel ils s'exposeroient en y contrevenant. Les yachts de poste ne doivent se charger dans leur traversée d'ici à Ystadt ni de marchandises, ni de lettres, autres que celles qui leur auront été remises par le bureau royal de la poste de cette ville pour être délivrées à celui d'Ystadt, et réciproquement. Il est ordonné, sous des peines sévères, aux voyageurs qui passent d'ici à Ystadt sur des yachts de la poste royale, de n'avoir avec eux que leurs propres effets, et de ne prendre absolument aucune lettre. Les aubergistes sont tenus, sur leur responsabilité, de faire connoître la présente défense aux voyageurs étrangers, qui d'ailleurs ont besoin d'une permission particulière de S. M. pour passer d'ici en Suède. „

Donné à Stralsund, ce 25 mai 1811 sous notre signature, et l'apposition du sceau du gouvernement-général.

Le Comte d'Essen.

(Gaz. de Francfort.)

P R U S S E.

Berlin, 7 juin. On a brûlé ici publiquement une grande quantité de selles de fabrique anglaise.

- On dit que le Roi se propose de faire bientôt un voyage sur toute l'étendue des côtes prussiennes de la Baltique pour inspecter les préparatifs de défense qu'on y a faits et qu'on y fait continuellement.

- Les conférences des différents députés des provinces ont continué jusqu'à présent sans interruption. Elles touchent, à ce que l'on dit, à leur fin. Les députés ont donné leurs avis sur plusieurs objets concernant l'administration. C'est maintenant au roi à porter une décision définitive sur chacun d'eux.

(Gaz. d'Augsbourg.)

S A X E.

Leipsick, 10 juin. Le 1.er de ce mois on a brûlé ici publiquement plusieurs parties très considérables de marchandises anglaises et de machines pour filer le coton, fabriquées en Angleterre. Tous ces objets ont été trouvés chez deux négocians et chez quelques autres personnes établies dans la ville. L'imprudenc, ou la soif démesurée du gain de ce petit nombre d'individus a eû pour résultat d'assujettir tous les autres négocians aux visites les plus rigoureuses.

(Gaz. d'Augsbourg.)

A U T R I C H E.

Vienne, 10 juin. Des lettres d'Odessa en date du 18 mai, nous annoncent que le Général en chef russe, comte Kamenskoy, y est mort dans la nuit du 17 au 18 mai, peu de jours après son arrivée dans cette ville. Ses talens

militaires transmettront son nom à la postérité la plus reculée.

- Le 29 mai, le bruit s'étoit répandu ici que toute la ville de Presbourg étoit en flammes, le feu y ayant pris en même temps de tous côtés. Nous allons rapporter ce qu'il y a de vrai dans le récit qu'on a fait de ce désastreux événement. Le 28 mai à 3 heures du matin, le feu éclata dans une partie du grand édifice, réoit depuis quelque temps à l'usage de caserne. Malgré les mesures les plus promptes, en moins de deux heures 80 maisons du Faubourg Zuckmandel, dont les premières touchoient à ce grand édifice, furent réduites en cendres. Vingt individus périrent en partie au milieu des flammes et en partie furent très grièvement blessés. La manière dont les maisons sont bâties rendit inutiles les plus sages dispositions qu'on avoit prises pour empêcher le feu de porter plus loin ses ravages.

Du 11. Les nouvelles les plus récentes des frontières turques annoncent que les préparatifs d'une nouvelle campagne se poursuivent avec la plus grande activité, du côté des turcs aussibien que de celui des russes; 800 russes occupent la ville de Belgrade; la forteresse est occupée par les serviens.

Du 12. Le comte Wallis, ministre des finances, a envoyé au corps des négociants une circulaire, dans laquelle S. M. fait connoître son mécontentement sur la baisse continue du change. La même circulaire annonce que le gouvernement est constamment à la poursuite des agitateurs, et que tous ceux qu'on parviendra à découvrir seront très rigoureusement punis.

On apprend de Widdin que le nouveau grand-visir, Achmet-Pacha, connu d'ailleurs pour un homme très actif et plein de feu, a fait une reconnaissance à la tête d'un gros corps de troupes, la plus grande partie de cavalerie, jusqu'aux approches de Ruschtschuck et Silistrie, afin d'observer de près tous les mouvemens de l'armée russe.

- Les résultats de notre foire ont parfaitement répondu à nos espérances. Les produits de nos manufactures de toute espèce, et sur-tout les draps, les toiles, les chapeaux, les toiles de coton et les peaux de toute sorte ont été fort recherchés et vendus à des prix très avantageux.

- Nous recevons généralement de toutes les provinces de la monarchie les nouvelles les plus satisfaisantes sur l'état actuel des campagnes. Tout promet une récolte très abondante. *(Gaz. d'Augibourg.)*

HONGRIE.

Semlin, 28 mai. Le général en chef de l'armée russe, comte de Kutusow, a divisé l'armée en 4 corps d'infanterie et un de cavalerie. Ce dernier, et le corps le plus considérable d'infanterie, ont pris une position sur la rive gauche du Danube entre Bucharest et Rudscheck. Ils seront commandés par le comte Langeron et le chevalier de Sass. Les 3 autres corps sont postés sur la rive droite du Danube: le 1er entre Widdin et Nissa; le 2e à Rasgrad, entre Rudscheck et Ternova; et le 3e entre Silistrie et Varna. On ne connoit point encore les commandans de ces trois corps. Les troupes serbiennes formeront une partie du 1er corps

d'armée. D'après un ordre du quartier-général russe, les commandans serbiens doivent laisser les troupes dans les positions qu'elles occupent, et ne faire aucun mouvement offensif contre les turcs. *(Gaz. de Francfort.)*

GRAND-DUCHE DE DARMSTADT.

Darmstadt, 6 juin. S. A. R. le grand-duc a rendu, le 5 du mois dernier, une ordonnance qui abolit la servitude personnelle dans les deux provinces de Starkembourg et de Hesse, à compter du mois de juin 1813, sous la réserve néanmoins d'une indemnité que les seigneurs féodaux seront autorisés à réclamer. *(Gaz. de Francfort.)*

BAVIÈRE.

Munich, 2 juin. Une ordonnance royale du 18 mai, renouvelle les dispositions de celle du 16 mars 1809 concernant les passeports, et porte qu'à compter du 1er août prochain, tous les étrangers venant d'un endroit, ou passant par une ville où se trouve une légation bavaroise, et qui n'auront pas fait viser leurs passeports, seront renvoyés à la frontière. *(Gaz. de Francfort.)*

GRAND-DUCHE DE FRANCFORT.

Francfort, 7 juin. Avant hier S. A. I. la Grande Duchesse héréditaire de Bade a donné heureusement le jour à une princesse. S. A. I. se trouvoit depuis quelque temps à son palais de Schwetzingen. *(Gaz. d'Augibourg.)*

EMPIRE FRANCAIS.

Florence, 31 mai. Un rapport ministériel adressé à S. A. I. la Grande Duchesse, présente les détails d'un combat qui a eu lieu le 26 de ce mois dans les parages de l'île de Corse, entre le brick de S. M. l'Empereur, l'*Abeille*, et le brick de guerre anglais, l'*Alacrity* de 20 pièces de canon et 120 hommes d'équipage. Le combat a duré près de demi heure: il a été très vif de part et d'autre; mais enfin le bâtiment ennemi, quoique très supérieur en forces, a dû céder aux talens et à la bravoure du capitaine et de l'équipage de l'*Abeille*, et a été amené le même jour à Bastia. Il étoit en si mauvais état qu'il a fallu le remorquer. La majeure partie de ses canons ont été démontés: quinze hommes ont été tués et 20 blessés: parmi ces derniers on compte le capitaine. A bord de l'*Abeille* 6 hommes ont été tués et 12 blessés. Ce combat fait le plus grand honneur à la 1. re flotille stationnée dans nos parages, dont le brick vainqueur fait partie, et sur-tout au commandant de ce bâtiment, Mr. de Mackau, aussibien qu'à tous les individus de l'équipage. *(Journ. de l'Armée.)*

Paris, 9 juin. Nous sommes informés que le général Suchet poursuit le siège de Tarragone: il a déjà pris plusieurs forts que l'ennemi avoit élevés devant cette place.

- Aujourd'hui avant la Messe, S. M. a reçu au palais des Tuileries le corps diplomatique.

Après la Messe, les députations envoyées par les bonnes villes pour assister au baptême du Roi de Rome ont eu l'honneur d'être présentées à S. M. par S. E. le ministre de l'intérieur.

M. le Maréchal Oudinot, Duc de Reggio, est arrivé dans cette capitale.

Du 10. Les fêtes destinées à célébrer la naissance et le baptême de S. M. le Roi de Rome ont été dignes de leur

objet : elles ont eu pour spectateurs la population entiere de Paris et un concours prodigieux d'étrangers de toutes les classes.

Le 8, à 4 heures du soir, tous les théâtres ont été ouverts pour des représentations gratuites. Une foule immense s'y est précipitée et a saisi, avec cette vivacité qui est la marque distinctive du caractère français, toutes les allusions que pouvoient offrir les nombreuses pièces composées pour la circonstance.

Le 9, dans la matinée, on a célébré dans chaque arrondissement les mariages des filles pauvres dotées par la ville, avec d'anciens militaires, et dès 6 heures du matin une salve d'artillerie a annoncé l'auguste cérémonie du jour.

On avoit établi en avant du portail de la métropole un pavillon magnifique en forme de tente, sous lequel devoit passer le cortège. Dans l'intérieur de l'église étoient disposées des tribunes et banquettes, où se sont placés les princes étrangers, les grands corps de l'Etat, le corps diplomatique, les députés des bonnes villes, les femmes des ministres et grands officiers de l'Empire, les officiers et dames des maisons de la famille impériale, les corps et personnes invités.

Un peu avant 7 heures du soir, LL. MM. II. et RR. et S. M. le Roi de Rome, environnés de leur cortège, sont arrivées à la métropole. LL. MM. ont été accueillies dans tous les lieux où elles ont passé par les plus vives démonstrations de la reconnaissance et de l'allégresse publique. Aux cris de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!* se sont par-tout mêlés ceux de *Vive le Roi de Rome!*

LL. MM. ont été reçues sous le dais à la porte de l'église par Son Em. le Cardinal Grand-Aumônier et tout son clergé. L'Empereur et l'Impératrice, après s'être mis à genoux sur des prie-dieu préparés à l'entrée du chœur, se sont placés dans le chœur sur leur trône, entourés des princes et princesses de la famille impériale, des grands dignitaires, des ministres, des dames portant les honneurs de l'enfant, et ceux du parrain et de la marraine.

Le Roi de Rome étoit porté par M. me la Gouvernante, ayant à sa droite et à sa gauche les deux sous-gouvernantes et la nourrice. La queue du manteau de S. M. étoit soutenue par un grand-officier. Devant S. M. à droite étoit S. A. I. et R. le Grand Duc de Wurtemberg, représentant S. M. l'Empereur d'Autriche, parrain. A gauche étoient S. A. I. Madame, marraine, et S. M. la Reine Hollandaise, représentant S. M. la Reine de Naples, marraine. Le baptême a été fait par S. Em. le Cardinal Grand-Aumônier.

La cérémonie religieuse étant terminée, S. M. le Roi de Rome est retournée au palais des Tuileries avec son cortège. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont remontés en voiture pour se rendre avec leur cortège à l'hôtel de ville, où elles sont arrivées à huit heures.

L'Empereur a daigné recevoir aussitôt dans son appartement quatre présentations des autorités du département, de la chambre de commerce etc.

Le Grand-Maréchal ayant averti l'Empereur que le repas étoit servi, S. M. a traversé la salle du trône pour se rendre à l'appartement de l'Impératrice, et LL. MM. sont allées prendre place au banquet dans l'ordre suivant:

L'Empereur; à sa gauche, l'Impératrice, la Reine de Hollande, la Princesse Borghese, le Grand-Duc de Wurtemberg, le Grand-Duc de Francfort; à sa droite, Madame mere, le Roi d'Espagne, le Roi de Westphalie, le Prince Borghese, le Prince Vice-roi.

La table étoit placée sur une estrade; les deux sièges de LL. MM. étoient surmontés d'un dais; les dames du palais et les personnes du cortège étoient placées au bas de l'estrade en face de la table. Le service a été fait par les officiers de la maison de S. M. La décoration de la salle offroit les armoiries des 49 bonnes villes: Paris, Bonn et Amsterdam étoient les premières; les 46 autres étoient rangées par ordre alphabétique.

Après le banquet, LL. MM. se sont rendues à la salle du concert. Le Conservatoire impérial a exécuté en présence de LL. MM. une cantate intitulée *le chant d'Orsian*.

Après le concert, LL. MM. sont passées dans la salle du Trône, où toutes les personnes invitées se trouvoient rangées en cercle. L'Empereur a daigné faire le tour de la salle et parler avec la plus gracieuse adabilité aux personnes qui composoient le cercle.

Avant de se retirer, LL. MM. ont été invitées à passer dans le jardin factice formé dans la cour de l'hôtel-de-ville: la décoration en étoit d'une élégance extrême: au fond du jardin on voyoit le Tibre représenté par des eaux abondantes, dont le cours étoit disposé avec beaucoup d'art et répandoit une agréable fraîcheur.

LL. MM. sont parties à 11 heures et demie de l'hôtel de ville. Elles se sont rendues au palais des Tuileries et sont ensuite allées à Saint-Cloud. Le Roi de Rome les avoit précédées. Après leur départ, le bal a commencé dans la salle du Trône et a été coupé à une heure après minuit par un souper magnifique.

D'autres fêtes avoient été préparées au dehors par le Corps municipal dans cette mémorable journée, qui a été constamment favorisée par le temps le plus serein et la plus douce température. (Moniteur.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Raguse, 5 juin. On vient de mettre en vente chez Antoine Martecchini, Libraire à Raguse, le Dictionnaire Italien-Illyrique et Latin du Pere Stulli, en deux volumes. Cet important ouvrage dont la publication étoit si vivement attendue par tous ceux qui consacrent quelques études à la langue illyrique, se vend 20. fr. chez ledit libraire, auquel doivent s'adresser tous ceux qui desiroient l'acheter.

Trieste, 20 juin. Le service des diligences de Trieste à Vienne qui avoit éprouvé quelques interruptions, est sur le point de reprendre son cours. La premiere diligence partira d'ici dimanche prochain, 23 juin, et le départ des suivantes aura lieu régulièrement de quinze en quinze jours.

Laybach, 21 juin. Le 4 mai dernier, deux frégates anglaises s'étoient présentées devant le port de Parenzo en Istrie, dirigerent bientôt une attaque furieuse contre cette petite place. Mais la garde nationale s'élevant sur le champ rassemblée, opposa à l'ennemi une résistance si constante et si courageuse que les Anglais, malgré la supériorité de leurs forces, furent obligés de renoncer à leur projet et gagnèrent le large.

Sur le rapport adressé par Mr. le Général Baron Delzons, Commandant en chef, à Son Exc. le Ministre de la Guerre, Sa Majesté Impériale et Royale, prenant en considération cette belle défense, a daigné ordonner, par décision rendue à Oberbourg le 28 mai dernier, qu'une indemnité de Trois Mille Francs sera distribuée entre les habitans les plus nécessiteux de Parenzo. Les braves citoyens de cette ville trouveront dans cette disposition paternelle de S. M. une preuve de cette constante sollicitude qui s'étend jusqu'aux parties les plus éloignées de l'Empire, et ce bienfait inspirera à tous les habitans du littoral illyrien un nouveau desir de se signaler contre l'ennemi, s'il ose se présenter sur leurs côtes.

— Les conditions nécessaires pour l'obtention d'un million institué en faveur de l'auteur des meilleures machines à filer le lin par le décret de Sa Majesté l'Empereur et Roi du 7 mai 1810, devant recevoir la plus grande publicité, le Télégraphe Officiel présentera successivement le programme arrêté par Son Exc. le Ministre de l'intérieur le 9 novembre 1810, et le rapporté en date du même jour rédigé par le jury spécial nommé par Son Exc.

Programme relatif au prix d'un million, promis par le décret du 7 mai 1810, à l'auteur des meilleures machines à filer le lin.

Art. 1.^{er} Le prix d'un million, promis par le décret du 7 mai 1810, à l'auteur du meilleur système de machines propres à filer le lin, sera accordé à celui qui sera parvenu à filer: 1.0 des fils de lin pour chaîne et pour trame, propres à faire un tissu égal en finesse à une toile nommée *percale*, fabriquée avec du fil de coton n.º 225,000 mètres au kilogramme, correspondant au n.º 92,000 *aines* à la livre. Les procédés employés pour obtenir ce fil, devront procurer une économie des huit dixièmes sur le prix de la filature à la main. 2.0 Des fils de lin pour chaîne et pour trame, propres à faire un tissu égal en finesse à une toile nommée *percale*, fabriquée avec du fil de coton n.º 170,000 mètres au kilogramme, correspondant au n.º 70,000 *aines* à la livre. Les procédés employés pour obtenir ces fils, devront procurer une économie de six dixièmes sur le prix de la filature à la main. Dans les économies de main-d'œuvre exigées par les conditions précédentes, sont comprises celles qu'on pourra obtenir sur toutes les opérations préparatoires de la filature du lin.

II. Si les conditions exigées par l'article précédent, n'étoient pas toutes remplies, il seroit accordé 500,000 francs à celui qui auroit satisfait à la deuxième et à la troisième conditions. Et, dans le cas où il n'y auroit que la troisième condition de remplie, le prix seroit réduit à 250,000 francs.

III. Un jury, composé de sept membres, dont quatre manufacturiers, et trois versés dans les connaissances mécaniques, nommé par le ministre de l'intérieur, est chargé de l'examen de toutes les machines présentées au concours, ainsi que de toutes les opérations nécessaires pour s'assurer de leurs effets, de la quantité et de la perfection de leurs produits. Le jury fera un rapport détaillé des résultats de son examen au ministre de l'intérieur.

IV. Le concours restera ouvert pendant trois ans, à partir du 7 mai dernier, et ne sera fermé que le 7 mai 1813.

V. Les concurrents devront faire parvenir, franchises de port, leurs machines au ministre de l'intérieur, avant la fin du concours; mais avant l'envoi des machines, il pourront lui adresser les dessins avec mémoires explicatifs, ainsi que des échantillons de leurs produits, afin que le jury puisse faire connaître si elles sont susceptibles d'être présentées au concours, et qu'en cas de négative, les auteurs s'épargnent les frais de transport. Néanmoins on admettra au concours les machines que les auteurs jugeroient convenable de présenter, malgré l'avis contraire qu'ils en auroient reçu.

VI. Les machines, pour être admises au concours devront être construites en grand, et en état de fonctionner de la même manière que si elles devoient être employées à former un établissement de filature. A mesure de leur arrivée, le ministre de l'intérieur les fera placer au conservatoire des arts et métiers, où elles seront examinées immédiatement après le délai fixé pour le concours.

VII. Les concurrents feront connaître au jury tous les procédés qu'ils mettent en usage, en prenant le lin en branches du sortant du *rotatoir*; jusqu'aux dernières opérations de la filature.

VIII. Le système de machines qui aura satisfait complètement aux conditions exigées, deviendra la propriété des manufactures françaises, du moment que le prix aura été décerné à son auteur, et les mécaniques qui composeront ce système, appartiendront au gouvernement.

Arrêté à Paris, le 9 novembre 1810.

Le ministre de l'intérieur, comte de l'empire,
Signé: MONTALIVET.

Programma relativo al premio d'un milione, promesso con decreto del di 7 maggio 1810 all'autore della migliore macchina a filare il lino.

Art. I. Il premio d'un milione, promesso con decreto del di 7 maggio 1810 all'autore del miglior sistema di macchine per filare il lino, sarà accordato a quegli che sarà pervenuto a filare, 1. Le fila di lino per ordito e per trama atte a fare un tessuto eguale nella finezza al mussolino fabbricato con il filo di cotone di num. 400,000 metri o chilogrammi, corrispondenti al *aines* 164,000 per libra di peso di marco. I procedimenti impiegati per ottenere queste fila dovranno procurare un'economia di otto decimi sopra il prezzo della filatura a mano. 2. Delle fila di lino per ordito e per trama, atte a fare un tessuto eguale in finezza alla tela nominata *percale*, fabbricata con filo di cotone di n. 225,000 metri o chilogrammi, corrispondenti a n. 92,000 *aines* per libra. I procedimenti impiegati per ottenere queste fila dovranno procurare un'economia di sette decimi sopra il prezzo della filatura a mano. 3. Delle fila di lino per ordito e per trama, atte a fare un tessuto eguale in finezza ad una tela fabbricata col filo di cotone n. 170,000 metri o chilogrammi, corrispondenti a n. 70,000 *aines* alla libra. I procedimenti impiegati per ottenere queste fila dovranno procurare un'economia di sei decimi sopra il prezzo della filatura a mano. Nell'economia delle mano d'opere, richieste dalle condizioni precedenti, sono comprese quelle che potranno ottenersi sopra tutte le operazioni preparatorie della filatura del lino.

II. Se le condizioni richieste dall'articolo precedente non fossero tutte adempiute, saranno accordati 500,000 franchi a color che avrà soddisfatto alla seconda ed alla terza di queste condizioni.

E nel caso che non si fosse adempito se non che alla terza condizione, il premio sarà ridotto a 250,000 franchi.

III. Un giuri composto di sette membri, dei quali quattro manufacturieri, e tre versati nelle cognizioni meccaniche, nominati dal ministro dell'interno, è incaricato dell'esame di tutte le macchine presentate al concorso, come anche di tutte le operazioni necessarie per assicurarsi de' loro effetti, della quantità e della perfezione de' loro prodotti.

Il giuri farà un minuto rapporto dei risultati del suo esame al ministro dell'interno.

IV. Il concorso resterà aperto per tre anni, a cominciare dal 7 maggio passato, e non sarà chiuso che il 7 maggio 1813.

V. I concorrenti dovranno far giungere, franchises di porto, le loro macchine al ministro dell'interno, prima che termini il concorso; ma prima dell'invio delle macchine, essi potranno indirizzare al medesimo i disegni con memorie spiegative, come anche le mostre de' loro prodotti, affinché il giuri possa far conoscere se le medesime sono suscettibili di essere presentate al concorso, onde in caso di negativa, gli autori risparmino le spese di trasporto.

Nulladimeno si ammetteranno al concorso le macchine che gli autori giudicheranno convenevole di presentare, malgrado l'avviso contrario che ne avessero ricevuto.

VI. Per essere ammesse al concorso, le macchine dovranno essere costrutte in grande, ed in istato di agire nella stessa maniera come se dovessero esser impiegate a formare uno stabilimento di filatura.

Di mano in mano che queste perverranno al ministro dell'interno, egli le farà situare nel conservatorio delle arti e mestieri ov'esse saranno esaminate immediatamente dopo il termine stabilito pel concorso.

VII. I concorrenti faranno conoscere al giuri tutti i procedimenti ch'essi metteranno in pratica, prendendo il lino in fascelli, o al sortire dal maceratojo fino alle ultime operazioni della filatura.

VIII. Il sistema delle macchine, che avrà soddisfatto completamente alle condizioni richieste, diverrà proprietà delle manufatture francesi, dal momento che il premio sarà stato aggiudicato al suo autore, ed i meccanismi che comporranno questo sistema, apparterranno al governo.

Dato a Parigi il di 9 novembre 1810.

Il ministro dell'interno, conte dell'empire, Firmato, MONTALIVET.